Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20261005-D_2026_10_01_02-DE

D.N°2026.10.01*02

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 25/09/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 00

SÉANCE du Jeudi 1er Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le premier du mois d'octobre à 19 heures 30 minutes les membres du Conseil Municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; LOAS Sylvie ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; OLLIVIER Guirec ; RONCIERE Céline ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier
Absent excusé ayant remis procuration :
Absents excusés :
Secrétaire de séance : Sylvie LOAS

Objet : Ligne de Trésorerie 2026/2027

Mme Le Maire informe que le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance le 22/11/2026. Elle indique que cette ligne de trésorerie a été utilisée 2 fois pour un total de 34 jours en 2025/2026.

Elle suggère que celle-ci soit reconduite pour une durée d'un an, d'une part afin d'assurer à la collectivité une continuité de gestion en cas d'urgence, et d'autre part afin de régler les factures afférentes à la viabilisation du lotissement « Le Clos des Mimosas » en attendant les remboursements de la SPLA.

Pour le contrat 2026-2027, elle suggère que le montant du capital de la ligne de trésorerie soit maintenu à 50.000 euros.

Elle présente l'offre faite par le Crédit Agricole :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0 * + marge de 1%
- Index euribor 3 mois moyenné au 01/09/2026 = +2.426%
  Soit un taux de 3.426%
  Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne, soit 125€
  Il n'y a pas de commission de non utilisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'effectuer une demande de ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour un capital de 50.000 euros et aux conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20261005-D_2026_10_01_02-DE

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0 * + marge de 1%

- Index euribor 3 mois moyenné au 01/09/2026 = +2.426%
  Soit un taux de 3.426%
  Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne, soit 125€
  Il n'y a pas de commission de non utilisation.

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires

La secrétaire de séance,
Sylvie LOAS

Le Maire,
Laurence BENECH

MAIRIE de BERHET
Côtes D'Armor

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.